



## CONSTAT D’AFFICHAGE

**Objet :** Enquête publique préalable au projet d’aliénation d’un chemin rural mitoyen entre les communes de Saint-Pol-de-Léon et Plouénan

Ce jour, le 09 juillet deux mil vingt et un,  
Nous, Jean-Luc VELLY, Chef de Service de Police Municipale assermenté au service de la commune de Saint-Pol-de-Léon,  
Revêtu de notre tenue d’uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, conformément aux ordres reçus de Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire de Saint-Pol-de-Léon,

Certifions avoir constaté l’affichage de l’avis au public prescrivant l’ouverture de l’enquête publique susmentionnée :

- A 08h56, à l’Hôtel de ville de Saint-Pol-de-Léon, sur le tableau d’affichage situé dans le hall d’entrée de la Mairie, se trouve placardé l’avis de la même enquête publique, toujours en lettres noires sur fond jaune et aux dimensions de 59,5 cm x 42 cm ;
- A 09h07, aux deux extrémités de la portion du chemin rural concerné par ladite enquête, nous constatons l’implantation d’un panneau d’avis d’enquête en lettres noires sur fond jaune, plastifié au format de 59,5 cm x 42 cm ;

Ci-joint constat photographique des affichages daté du 09 juillet 2021.

A Saint-Pol-de-Léon, le 09 juillet 2021

**Le Chef de Service de Police Municipale**

**Jean-Luc VELLY**



# Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural mitoyen entre les communes de Saint-Pol-de-Léon (Kerlosquet) et Plouénan (Le Carpont)

Objet : Affichage avis - Constat photographique daté du 09 juillet 2021

Hôtel de ville de Saint-Pol-de-Léon :





A chaque extrémité du chemin :

